

FORMULAIRE - REVENDEUR AUTORISÉ DAB

Le Revendeur autorisé DAB qui souhaite représenter la Marque DAB et commercialiser ses produits en ligne est tenu de respecter les exigences et les règles de la Politique de vente en ligne adoptée par DAB, qu'il déclare connaître et accepter en signant ce formulaire ; en particulier, il doit :

- indiquer à DAB le nom de sa plateforme de vente en ligne, s'il est différent du nom commercial enregistré comme indiqué dans le présent formulaire ;
- participer aux promotions en ligne DAB et développer des campagnes de promotion pour augmenter les ventes en ligne tout au long de l'année ;
- utiliser uniquement les images des Produits DAB fournies par DAB et supprimer immédiatement, à la demande de DAB, toute image non autorisée ou utilisée de manière incorrecte ;
- indiquer à DAB les noms commerciaux de ses Revendeurs qui, à leur tour, assurent la promotion et/ou la commercialisation des produits DAB en ligne ; à condition toutefois que le Revendeur autorisé DAB exige de son client vendeur qu'il respecte toutes les conditions applicables de la Politique de vente en ligne DAB dans le cadre de ces ventes en ligne et qu'il reste principalement responsable vis-à-vis de DAB des performances de ce client vendeur ;
- garantir d'accomplir fidèlement, avec diligence et au mieux de ses capacités, de son expérience et de son talent, toutes les tâches qui peuvent être requises par la Politique de vente en ligne DAB, avec une attention particulière pour les Produits ICONIQUES qui nécessitent une protection spécifique pour leur valorisation et leur commercialisation en ligne ;
- vendre uniquement les Produits disponibles dans son entrepôt.

1.1 Conséquences en cas de violation. Le Revendeur autorisé DAB comprend et prend acte que, s'il ne respecte pas les exigences susmentionnées, y compris celle de la Politique de vente en ligne, DAB pourrait, à sa discrétion :

- demander au Revendeur autorisé DAB d'exécuter les obligations prévues dans la Politique dans un délai de 3 jours ou plus ; et/ou
- facturer au Revendeur autorisé DAB une pénalité standard de 100,00 € pour chaque jour de violation, et/ou
- résilier de manière anticipée le contrat avec le Revendeur autorisé DAB.

1.2 Tribunal compétent. Tout litige découlant de ou lié à la présente autorisation et/ou à la Politique de vente en ligne DAB sera réglé exclusivement auprès du tribunal compétent de Padoue - Italie.

Les parties reconnaissent par la présente la pleine efficacité de toute copie avec signature électronique (simple) du présent document. Les Parties renoncent donc à tout droit de contester en justice la recevabilité ou l'authenticité de ce document sur la seule base de l'absence de signature manuscrite.

Date ____ / ____ / ____

Signature du revendeur

Cachet

Le Revendeur autorisé DAB déclare expressément qu'il comprend et accepte les dispositions des paragraphes 1.1 et 1.2 ci-dessus.

Signature du revendeur

Cachet

Autorisé à représenter la Marque DAB sur sa Plateforme de vente en ligne.